Electrique ou hybride, découvrez avec la LLD vos

super pouvoirs

DES
SUPER OFFRES[1]
À PARTIR DE
295 €

LeasePlan

What's next?

SOMMAIRE

01 | Des réglementations et des mesures de plus en plus strictes ..... **4 - 5**

02 | Des incitations à s'équiper en véhicules électriques ou hybrides **6**

03 | Des économies sur le coût de détention ..... **7 - 8**

04 | Les bornes de recharge se multiplient ..... **9 - 10**

05 | Les bénéfices pour l'entreprise ..... **11 - 12**

06 | Pollution : pourquoi le moteur électrique est une réponse **13**

07 | Les constructeurs en marche vers l'électrique ..... **14 - 15**

08 | La location longue durée (LLD), mode de financement d'aujourd'hui et de demain **16**

09 | La LLD, le meilleur outil pour votre transition énergétique automobile **17**

Nos offres de véhicules électriques et hybrides rechargeables ..... **18 - 19**

EDITO

Lutter contre le réchauffement climatique par une mobilité plus verte, nous y pensons tous.

Observer que la détention d'un véhicule sur la société est un poids économique, nous le constatons tous.

Certes, nous traversons actuellement une période compliquée, et pourtant, le contexte a rarement été aussi favorable pour faire le premier pas.

Et si vous vous lanciez avec nous ?

#StartElectric

- Depuis plusieurs années, les réglementations successives cherchent à restreindre le nombre de véhicules polluants. Elles deviennent de plus en plus strictes et contraignantes.
- En réaction à la crise sanitaire, un plan de soutien au secteur automobile a été annoncé le 26 mai 2020 avec des aides renforcées pour s'équiper en véhicules électriques ou hybrides.

Alors... autant être prêt ! La voiture électrique est un gage de votre tranquillité.

LeasePlan vous propose des offres parfaitement adaptées à votre situation, pour profiter dès aujourd'hui de ce contexte exceptionnel.

Nous sommes là pour vous guider pas à pas vers une mobilité plus **économique**, plus **durable** et plus **responsable**.

01 | Des réglementations et des mesures de plus en plus strictes pour diminuer les émissions

Un nombre croissant de ZFE (Zones à Faibles Émissions)

Qu'est ce qu'une ZFE?

Il s'agit d'un périmètre à l'intérieur duquel la circulation automobile peut être restreinte ou interdite. Ce sont les collectivités concernées qui définissent les critères d'accès en fonction de leurs objectifs de **réduction des émissions polluantes**.

Elles peuvent s'appuyer sur le système "Crit'Air" et ses 6 catégories de véhicules, en fonction de leurs rejets polluants.

Est-ce efficace ?

Selon l'ADEME, il existe aujourd'hui **231 ZFE** dans 13 pays européens : cet outil n'est pas nouveau puisque la Suède en a été le pionnier en 1996.

Selon les autorités françaises, les ZFE ont fait preuve de leur efficacité chez nos voisins européens avec des réductions de concentration dans l'air de NO_2 (dioxyde d'azote), et de particules fines (selon les catégories jusqu'à 15 %).

Où en est-on aujourd'hui ?

Au 31 décembre 2020, les communes et intercommunalités qui dépassent "de manière régulière" les normes de qualité de l'air doivent avoir mis en place une ZFE. Et la loi sur l'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée fin 2019 accélère ce mouvement ! Seuls les véhicules thermiques à faibles émissions ou les véhicules électriques peuvent y circuler sans aucune restriction.

Pour les autres, l'accès y est limité (circulation alternée) voire interdit. Pour l'entreprise, c'est sa continuité de service qui risque d'être entravée...

En France, 7 nouvelles villes sont concernées en 2021, les ZFE couvrent une population de 25 millions de personnes.

17 agglomérations de France engagées pour la création de Zones à Faibles Émissions avec l'Ademe

- Eurométropole de Lille
- Communauté urbaine d'Arras
- Métropôle du Grand Nancy
- Eurométropole de Strasbourg
- Grand Paris et Plaine Commune
- Communauté d'Agglo. de La Rochelle
- Clermont Auvergne Métropole
- Toulouse Métropole
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Métropole Marseille Provence
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Saint-Étienne Métropole
- Grand Lyon
- Valence Romans Agglomération
- Grenoble Alpes Métropole
- Grand Annecy
- Fort-de-France

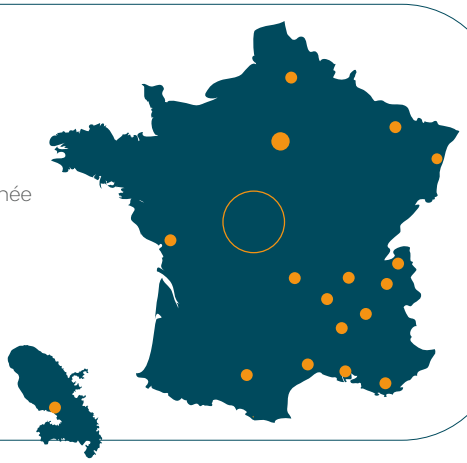

Nos clients en parlent

«Le Centre hospitalier Charles Perrens est précurseur en terme d'actions Développement Durable. Partant de ce postulat, il nous paraissait tout naturel et logique de faire passer ces actions par le biais de notre flotte automobile. D'autant que nous sommes détenteurs de la norme ISO 50001 relative aux systèmes de management de l'énergie dont la gestion des polluants et des carburants.»

Centre Hospitalier Charles Perrens - Bordeaux

Le saviez-vous :

Les véhicules polluants non autorisés dans la zone à faible émission du Grand Paris seront verbalisés via vidéo d'ici à la «fin 2021», a assuré le ministre délégué des Transports.

Des quotas de véhicules à faibles émissions pour les flottes

Obligatoire pour les flottes publiques de plus de 20 véhicules ou les flottes privées de plus de 100 véhicules, il n'est pas impossible que des flottes de taille moins importante soient bientôt elles aussi concernées par cette disposition.

Le malus écologique et la taxe CO_2

Les taxes sur les véhicules polluants correspondent au malus écologique et à la taxe CO_2.

- **La taxe CO_2 :**
  Cette taxe sur les véhicules polluants est due pour toute immatriculation de véhicule dont la première mise en circulation est intervenue depuis le 1er juin 2004. Elle est calculée en fonction soit du taux d'émission de dioxyde de carbone par kilomètre du véhicule, soit de sa puissance fiscale.

- **Le malus écologique :**
  Le malus écologique se substitue à la taxe CO_2 depuis le 1er janvier 2008 et incite à l'achat de véhicules moins polluants. La taxe est calculée en fonction des émissions de CO_2 (norme WLTP) et son seuil de déclenchement baisse d'année en année. En 2021, la taxe est comprise entre 50 € et 30 000 € pour les véhicules les plus polluants (et pourra atteindre 50 000 € en 2023).

Un cycle d'homologation plus strict : le WLTP (1er mars 2020)

Une nouvelle norme d'homologation des véhicules, le cycle WLTP (World Harmonized Light Vehicles Test Procedure), a été mise en place. Elle se veut plus proche de la réalité afin de garantir une meilleure protection de l'environnement.

Elle est sensiblement plus stricte pour la mesure des rejets de CO_2 dont elle augmenterait les valeurs de 24 à 31 % par rapport à la norme précédente (NEDC). Or, c'est la norme WLTP qui est utilisée depuis le 1er mars 2020 pour le calcul des bonus et malus écologiques.

Rappelons aussi que chaque année, le seuil de déclenchement pour la taxation malus écologique baisse.

02 | Des incitations à s'équiper en véhicules électriques ou hybrides

Le bonus écologique

- **Un bonus de 5 000 € / achat de véhicule électrique** (VE) d'une valeur inférieure à 45 000 € pour les flottes d'entreprises, VL et utilitaires légers. Au-delà, le bonus est de 3 000 € pour les valeurs comprises entre 45 000 € et 60 000 €. Les VE d'une valeur supérieure à 60 000 € ne bénéficient d'aucune aide.
- **Un bonus de 2 000 € / achat de véhicule hybride rechargeable** (VHR) pour les véhicules d'une valeur maximum de 50 000 € et dont l'autonomie en tout électrique est supérieure à 50 km avec des émissions comprises entre 21 g et 50 g de CO_2 / km. Dans l'objectif de maximiser leur usage en mode électrique, une information sur l'avantage de la recharge et des propositions d'installation de bornes accompagneront toutes les ventes de VHR.

Les barèmes du bonus écologique annoncés en mai 2020 ont été **prolongés jusqu'au 30 juin 2021.** Le décret du 7 décembre 2020 indique que les montants du bonus écologique pour un véhicule neuf **diminueront de 1 000 € le 1er juillet 2021** puis à nouveau du même montant en 2022.

La prime à la conversion

- **Pour les professionnels, une prime jusqu'à 5 000 €** selon le véhicule mis au rebut (immatriculé avant le 1er janvier 2006 s'il s'agit d'une motorisation essence ou avant le 1er janvier 2011 pour un véhicule diesel), contre l'achat ou la location longue durée d'un véhicule électrique (émissions < 20 g CO_2 / km) ou hybride rechargeable (émissions de 20 à 50 g CO_2 / km) neuf ou d'occasion au prix d'achat maximal de 60 000 € TTC, sous réserve d'une autonomie en mode tout électrique supérieure à 50 km.
- **Les conditions pour le véhicule mis au rebut :** appartenir depuis au moins un an au bénéficiaire de la prime à la conversion, être immatriculé en France, ne pas être gagé, ne pas être considéré comme un véhicule endommagé par un expert.

BONUS ÉCOLOGIQUE

- 5 000 €*
pour les VE < 45 000 €

- 3 000 €*
pour les VE de 45 000 à 60 000 €

- 2 000 €*
pour les VHR > 50 000 €, autonomie en tout électrique > 50 km et émissions comprises entre 21 et 50 g CO_2 / km

* Valable jusqu'au 30/06/2021, après les aides seront diminuées de 1 000 €

03 | Des économies sur le coût de détention

L'indicateur global TCO pour Total Cost of Ownership (coût total de détention) est le plus utilisé par les chefs de parc car il permet de disposer d'une vue globale sur toutes les dépenses liées au(x) véhicule(s) de son organisation : prix de revente, consommation de carburant, coût d'assurance, entretien, fiscalité, etc.

Passons en revue les différents gisements d'économies...

Taxe sur les Véhicules de Société (TVS)

- **Véhicules électriques* :** exonération pour toutes les voitures électriques qui rejettent moins de 20 g de CO_2 / km.
- **Véhicules hybrides rechargeables :** exonération pour les toutes les voitures hybrides rechargeables qui rejettent moins de 50 g de CO_2 / km (norme WLTP) ou 60 g de CO_2 / km (NEDC).
- **Véhicules hybrides :** exonération sur une durée de 12 trimestres (émissions < 120 g de CO_2 / km (WLTP) et 100 g de CO_2 / km (NEDC) ainsi que pour les GNV, GPL et Hydrogène).

Amortissement comptable

La fiscalité des véhicules électriques est indéniablement très avantageuse.

En effet, de nouvelles règles sont appliquées aux véhicules hybrides et électriques, elles leur confèrent un avantage certain sur les véhicules thermiques.

Base d'amortissement	
Plafond	**2021**
30 000 €	< 20 g CO_2 / km
20 300 €	de 20 g à 50 g CO_2 / km
18 300 €	de 60 g à 130 g CO_2 / km
9 900 €	Plus de 130 g CO_2 / km

	Utilisateur diesel	Utilisateur électrique
Investissement de départ	+	+ +
Assurance	+	+ +
Entretien	+ + +	+
Frais administratifs et charges fiscales	+ + +	+
Dépréciation	- - -	-

CARTE GRISE
"VOITURES PROPRES"
Quasiment gratuite !

Dans la plupart des régions, seules la taxe de gestion et la redevance pour l'acheminement restent à payer.

Consommation : la sobriété est de rigueur

Ici on ne parle plus de "litres aux 100 km". La consommation d'un véhicule électrique s'exprime en kWh (kilowattheure) aux 100 km. Il faut donc s'habituer à une nouvelle unité, et à une nouvelle échelle.

En moyenne, une charge de 15 kWh permet de parcourir 100 km pour un coût moyen d'environ 3 € (en fonction du coût de l'électricité lors de la charge). Pourquoi une telle sobriété ? Tout simplement parce que le rendement d'un moteur électrique est de 80 – 90 % alors que son homologue thermique, reste limité entre 30 et 40 %

Exemple : pour une distance de 20 000 km / an :

Plafond	Utilisateur diesel	Utilisateur électrique
Consommation moyenne	5 l / 100 km	15 kWh / 100 km
Prix moyen	1,35 € / l	0,18 € / kWh
TOTAL 20 000 km	**1 350 €**	**540 €**

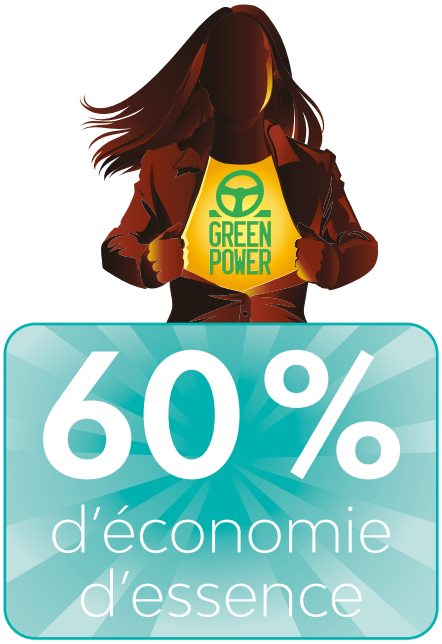

Entretien : 20 % à 30 % d'économies

L'entretien d'un véhicule électrique est plus simple et plus économique que celui d'une voiture thermique.

- **Résultat :** un budget moins important, des immobilisations de véhicules plus rares, moins de contraintes.
- **La raison principale ?** Un véhicule électrique possède moins de pièces d'usure que son homologue thermique.
  En outre, les freins sont beaucoup moins sollicités que sur un véhicule thermique grâce aux systèmes de récupération d'énergie au freinage qui équipent les véhicules électriques et hybrides : ceux-ci ralentissent plus ou moins fortement le véhicule dès qu'on lève le pied de l'accélérateur.

COMPARAISON DE L'ENTRETIEN ENTRE VÉHICULE THERMIQUE ET VÉHICULE ÉLECTRIQUE

L'entretien sur un véhicule électrique comprend

TOUJOURS

Châssis, carrosserie, pneumatiques, direction, suspensions, climatisation, essuie-glace, liquide de freins, liquide de refroidissement

SOUVENT

Plaquettes de freins

JAMAIS

Courroie de distribution, joint de culasse, durite, filtre à particules, embrayage, ligne d'échappement, embrayage, lubrifiant

04 | Les bornes de recharge se multiplient

Le sujet de la recharge est une préoccupation récurrente pour qui envisage de se doter d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

Où et comment recharger sa batterie ? Sera-t-il possible de trouver des bornes de recharge partout, aussi facilement que des stations-service ? D'autant plus que **252 000 véhicules électriques** circulent actuellement en France, auxquels il convient d'ajouter **70 000 véhicules hybrides rechargeables**. Le Contrat Stratégique de Filière vise un **objectif de 1 000 000 de véhicules électrifiés** d'ici 2022.

Mailler le territoire est donc un enjeu primordial pour les pouvoirs publics, les collectivités, les acteurs privés.

LE PLAN DE SOUTIEN

Le plan de soutien au secteur automobile de mai 2020 vise un objectif de 100 000 bornes de charge publiques :

TERRITOIRES | GRANDS AXES NATIONAUX | RÉSIDENTIEL COLLECTIF

Les points de recharge sur l'espace public

Les collectivités locales jouent un rôle clé dans le déploiement d'un réseau de bornes de recharge sur l'espace public et sur la voirie. Les parkings, stations service, hôtels, restaurants, grandes surfaces commerciales permettent aussi la recharge sur les lieux de stationnement.

La France est un bon élève avec 1 point de charge pour 8,4 véhicules électriques

Alors que l'Union Européenne préconise 1 point de charge public pour 10 VE

Source : zeplug.com

Mars 2020

29 578

points de charge

ouverts au public

x3

de 2015 à 2019

La recharge en entreprise...

90 % des recharges se font à domicile ou en entreprise *(source : zeplug.com)*. Fort logiquement, il existe 252 000 points de recharge privés.

Pour votre entreprise, vous pouvez bénéficier d'aides pour faire installer une borne de recharge sur le parking de votre entreprise :

- **via le programme ADVENIR :**
  40 % d'aide sur votre investissement dans la limite :
  - de 1 000 € par point de recharge pour un parking privé d'entreprise
  - de 1 500 € pour un parking d'entreprise ouvert au public
- **par certaines collectivités (Région, intercommunalité...).**

... ou à domicile,

- **Si vous êtes propriétaire** et que votre habitation a plus de 2 ans, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 300 € et d'un taux de TVA à 5,5 % sur votre installation.
- **Si vous habitez en copropriété**, ce crédit d'impôt est cumulable à l'aide **ADVENIR**.

Le saviez-vous :

Pour localiser la borne de recharge publique la plus proche de vous, c'est simple, rendez-vous sur :

- **La plateforme du Gouvernement :** data.gouv.fr
- **Google Maps**, sur la simple requête "borne de recharge".

Nos clients en parlent

« La plupart de nos collaborateurs font moins de 50 km pour leur trajet quotidien. Leur permettre de rouler en électrique a raisonné comme une évidence d'autant plus que certains de nos clients nous demande d'optimiser sur notre démarche RSE »

Didier Perinet
Directeur d'Exploitation
SAS Amalthéa Communication

05 | Les bénéfices pour l'entreprise

Vous pensez que la décision d'intégrer des véhicules électriques à votre flotte ne concerne que vous et les salariés de votre PME ou TPE ? En réalité, opter pour une mobilité moins polluante envoie un message fort à l'intérieur de votre structure, mais aussi à l'extérieur.

Pour la bonne marche de leur activité, les entreprises sont soucieuses de l'image qu'elles diffusent à l'extérieur. Depuis quelques années, elles cherchent à répondre aux enjeux du développement durable (environnemental, social et économique) sur la pression d'un public de plus en plus attentif à la manière dont elles traitent leurs salariés, leurs clients, et leur environnement.

Pour intégrer ces préoccupations dans leur activité et leur quotidien, les entreprises - tout d'abord les grands groupes, mais pas seulement - se lancent dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

La mise en place d'une telle politique est à la discrétion des entreprises, hormis celles qui sont cotées en bourse qui doivent remplir certaines obligations.

Cependant, l'idée gagne du terrain, y compris chez les investisseurs qui intègrent à leurs portefeuilles des critères comme le social et l'environnemental qu'ils estiment gage de performance de long terme.

Une image de marque valorisée

Avec le réchauffement climatique, la revendication environnementale reçoit un écho de plus en plus fort dans la population : tant auprès des jeunes générations qu'auprès de leurs ainés.

Engager sa transition écologique devient un enjeu fort. Sachant que les politiques publiques encouragent à évoluer vers l'électrique, incitations financières à la clé, la bonne gestion rencontre les préoccupations environnementales.

Une entreprise qui a compris les mutations que nous vivons actuellement et qui les accompagne, marque favorablement l'esprit de ses clients, de ses partenaires et de ses futures recrues... et plus encore lorsqu'elle joint le geste à la parole.

Un véhicule arrive sur votre parking, dans une quasi-absence de bruit, vous avez le sentiment qu'il glisse sur le sol, vous ne voyez pas de fumée...

"Tiens, une voiture électrique !"

Et si elle porte le logo d'une entreprise, vous pensez certainement en termes de modernité, écologie, économies d'énergie.

Vous voyez, d'une manière quasiment réflexe, cette entreprise a communiqué une certaine image, par le simple intermédiaire de cette voiture sur votre parking.

ATTIRER LES CANDIDATS POUR MIEUX RECRUTER

1 jeune sur 3 considère que la prise en compte de l'environnement par une entreprise est un critère indispensable dans leur choix de carrière.

40 % de ceux issus de la génération Y (nés en 1980-90) auraient déjà choisi une offre d'emploi plutôt qu'une autre sur la base du critère écologique.

(Source : étude Swytch*)

Nos clients en parlent

« Pouvoir proposer un véhicule de fonction reste un acte fort dans le processus de recrutement. Pouvoir le faire avec les outils de gestion auxquels LeasePlan nous donne accès, c'est mieux ! »

Catherine Rouach
Responsable RH SARL Cherry

La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) *regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique). Elle ne se limite bien sûr pas à des pratiques "écolos", mais nécessite la conduite de projets partagés avec les collaborateurs.*

* https://medium.com/swytch/new-study-shows-employees-seek-and-stay-loyal-to-greener-companies-f485889f9a7f

Des avantages pour l'entreprise

1

L'accès à certains marchés

De plus en plus, les grands groupes et les administrations exigent de leurs prestataires, fournisseurs ou même partenaires, un engagement et des pratiques RSE similaires aux leurs.

Sur le plan de l'environnement par exemple, en adoptant la mobilité électrique, vous êtes en mesure de donner des garanties qui peuvent vous ouvrir certaines portes. Autant anticiper, car la tendance est là pour durer.

2

Du confort pour vous et vos conducteurs

Doter vos conducteurs d'une voiture silencieuse qui offre une conduite fluide, une vivacité au démarrage et une agilité en ville est un moyen de recueillir leur adhésion !

De surcroît, ils gagneront du temps : plus d'attente à la pompe, ni de révisions fréquentes.

Enfin, ils apprécieront d'avoir la certitude de pouvoir circuler partout, y compris dans les ZFE les plus restrictives (cf. p.4).

3

Le premier pas ou la suite logique d'une politique environnementale

Dans votre entreprise, chacun s'investit dans la gestion des déchets ? L'adoption de l'électrique pour votre mobilité est un prolongement logique…

Vous comptez agir au quotidien en faveur de l'environnement ?

Profiter des conditions fiscales et financières favorables peut être l'occasion d'intégrer, maintenant, votre premier véhicule électrique, et de vous lancer dans la mobilité durable.

06 | Pollution : pourquoi le moteur électrique est une réponse ?

La pollution de l'air et le changement climatique sont devenus des enjeux de plus en plus pressants dans le monde d'aujourd'hui, l'expression "urgence climatique" en est l'illustration.

Par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), les activités humaines émettent dans l'atmosphère des gaz à effet de serre, ainsi que d'autres polluants : une part significative peut être attribuée au transport.

Gaz à effet de serre (GES) et réchauffement climatique

"L'effet de serre additionnel provient des activités humaines qui entraînent l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre naturellement présents dans l'atmosphère. Le premier responsable de cet effet de serre additionnel, et donc du réchauffement climatique, est le dioxyde de carbone CO_2."
Source : meteofrance.fr

Particules fines, oxydes d'azote (NOx) et effets sur la santé

"Selon Santé Publique France : "de nombreuses études montrent un rôle de la pollution atmosphérique sur la perte d'espérance de vie et la mortalité, mais également sur le développement de maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires et du cancer du poumon."
Source : santepubliquefrance.fr

Pourquoi le moteur électrique est une réponse ?

Depuis plusieurs années, de nombreux pays cherchent à privilégier les moteurs électriques et hybrides pour enrayer l'augmentation des émissions polluantes et des GES. En effet, un véhicule électrique induit entre **- 30 % et - 70 % de rejets de CO_2** (liés non pas au fonctionnement du moteur, mais à sa production et à la recharge en fonction du mode de production de l'électricité), **0 NOx et 0 particules fines !**

En 2018, le transport est responsable de

24 %
des émissions de CO_2

CO_2 = 96 %
des émissions de GES
Source : https://ree.developpement-durable.gouv.fr/

57 %
des émissions de NOX

17 %
des émissions de particules fines

LES PARTICULES FINES

Il s'agit de particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5) ou à 10 micromètres (PM10) qui, compte tenu de leur taille, restent en suspension dans l'atmosphère (en l'absence de précipitations par exemple). Elles peuvent alors pénétrer dans les poumons jusqu'aux alvéoles et y agrègent d'autres polluants et toxiques, comme le plomb etc.

07 | Les constructeurs en marche vers l'électrique

L'industrie automobile a entamé une période de profonde mutation avec des transformations importantes liées à :

- l'urgence environnementale et la demande des consommateurs
- des efforts de recherche des constructeurs vers des motorisations moins polluantes
- des réglementations de plus en plus contraignantes pour limiter les émissions.

Nos clients en parlent

« En tant que chef d'entreprise d'une TPE, je ne peux passer mon temps dans les concessions automobiles… Avoir un partenaire unique quelques soient les envies de mes collaborateurs en matière de véhicule de société, c'était l'idéal »

Fabrice Giard
Gérant SARL CIPS

Véhicules électrifiés : une augmentation spectaculaire des immatriculations

Le nombre d'immatriculations de véhicules électrifiés progresse de plus en plus vite, après avoir longtemps connu un statut de niche, c'est un véritable marché qui se structure !

En 2020, le marché français des voitures électrifiées a battu un record avec

110 912 immatriculations

+159 % par rapport à 2019

Le choix : les constructeurs multiplient les modèles

De la petite citadine à la berline premium, les constructeurs offrent un choix très large avec près d'une cinquantaine de modèles ! Un chiffre qui ne cesse d'augmenter avec une année 2021 riche en nouveauté…

L'autonomie : repousser les limites

Savez-vous que les Français parcourent en moyenne 30 kilomètres par jour et que 80 % des trajets effectués en voiture font moins de 50 kilomètres ?

Actuellement, les véhicules électriques affichent une autonomie moyenne comprise entre 100 et 600 km en cycle WLTP.

Le saviez-vous :

Reine du marché de la voiture électrique en France depuis son lancement, la Renault Zoé cède sa place à la Peugeot e208 en janvier 2021

3 technologies pour vous convaincre...

Côté technologie, les performances et l'autonomie progressent rapidement. Et là aussi vous avez le choix entre :

- **la voiture 100 % électrique :** un seul moteur, pas de pot d'échappement, aucune émission lors de son utilisation. Elle doit être rechargée régulièrement, à une cadence liée au modèle et aux conditions d'utilisation.
- **l'hybride classique :** un moteur électrique + un moteur thermique classique (diesel ou essence), utilisation de l'électricité lors des phases de démarrage et d'accélération.
- **l'hybride rechargeable ou "plug-in" :** ses batteries peuvent être rechargées à une simple prise de courant. Elle est capable de rouler en mode "tout électrique" sur plusieurs dizaines de kilomètres, à condition d'être rechargée régulièrement.

... et toujours moins de rejets polluants

Les constructeurs sont eux aussi vivement encouragés à investir sur la recherche et la production de modèles à faibles émissions.

Avec la norme CAFE (Corporate Average Fuel Economy), l'Union Européenne fixe un seuil maximum pour les émissions de CO_2 moyennes des voitures neuves à 95 g/km en 2021, puis à 60 g/km en 2030.

Les sanctions financières sont extrêmement dissuasives en cas de non respect de ces seuils. Le secteur reste marqué par les scandales d'années passées liés aux rejets polluants (dieselgate).

Évolution de l'immatriculation des véhicules électriques en France
Source : voiture-propre.com

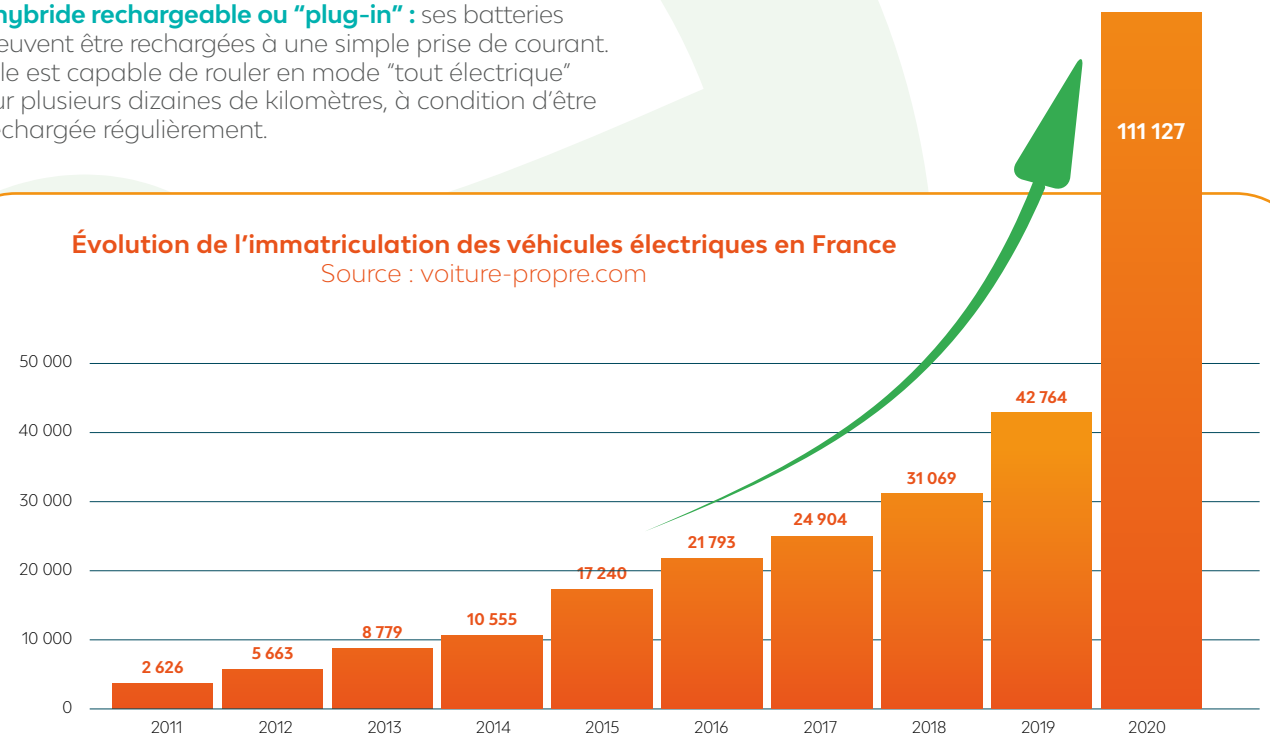

08 | La location longue durée, mode de financement d'aujourd'hui et de demain

Dans un monde en pleine mutation, les habitudes de consommation évoluent vers l'usage plutôt que vers la possession, en optant pour l'abonnement plutôt que la pleine propriété.

Cela se vérifie aussi en matière de mobilité, où de plus en plus, les entreprises d'abord, et plus récemment les particuliers, optent pour le CaaS (Car-as-a-Service) - comme elles le feraient pour un logiciel.

La Location Longue Durée (LLD) s'inscrit entièrement dans cette logique.

Des services rapides, optimisés et responsables

Gagner en temps et en sérénité avec un seul interlocuteur !

Votre loueur bénéficie d'un réseau de partenaires sur tout le territoire. Vous avez souscrit plusieurs services ?

Dans tous les cas, votre collaborateur appelle un numéro unique chez le loueur, qu'il s'agisse de l'entretien ou d'un sinistre.

Lorsque le contrat de location arrive à son terme, le véhicule est alors restitué aux conditions prévues lors de la signature de votre contrat.

Optimiser votre budget avec la LLD

En choisissant la LLD, vous préservez votre capacité d'investissement :

le passif est allégé, vos coûts d'exploitation restent linéaires, les loyers en LLD sont comptabilisés en charges. Le véhicule est un avantage en nature, élément de rémunération (mais aussi de motivation) pour vos collaborateurs.

Parce que l'image de votre entreprise est importante...

Un parc automobile récent, homogène et de qualité est apprécié par les collaborateurs, il permettra peut-être d'attirer des nouveaux talents.

Côté client, votre image de marque est valorisée dans sa dimension RSE.

Côté environnement, vous diminuez les émissions polluantes de votre parc.

* Démarches administratives : commande du véhicule, suivi de la livraison, immatriculation, pose des plaques, commande de la carte carburant et envoi de la carte verte d'assurance le cas échéant.

Comprendre la LLD

Je choisis mon véhicule
(marque, modèle, options)
selon mes besoins

+

J'estime la durée
(de 12 à 60 mois)
et le kilométrage
(jusqu'à 150 000 km),
ajustable pendant toute la durée du contrat
conformément aux conditions générales de location applicables

+

Je sélectionne les prestations
dont j'ai besoin
(assurance, entretien, assistance, pneumatiques, carburtant, télépéage, etc.)

=

Je signe un contrat
à loyer fixe sans surprises
(démarches administratives incluses*) et bénéficie d'un interlocuteur unique

09 | La LLD, le meilleur outil pour votre transition énergétique automobile

Vous êtes convaincu par une mobilité décarbonée à faibles émissions, silencieuse, économique à l'usage... mais vous hésitez encore avant de vous lancer dans l'inconnu ?

La LLD vous permet de faire un test grandeur nature, tout en vous laissant toute votre liberté..

La LLD pour vos véhicules électriques ? Voici 6 raisons de l'adopter

Gagner en temps et en sérénité avec un seul interlocuteur !

1 Souplesse

Vous choisissez la durée de votre contrat et le kilométrage, le tout est réajustable en cours de contrat.

2 Confort

Vous conduisez toujours un véhicule neuf ou très récent, et vous pouvez en changer facilement.

3 Tranquillité

Vous maîtrisez votre budget et malgré le changement de motorisation, vous n'aurez pas de surprises.

4 Gain de temps

La LLD propose également tout un bouquet de services : vous gagnez du temps pour l'entretien, les pneumatiques, l'assistance dépannage, l'assurance, etc.

5 Accompagnement

Pour votre premier véhicule électrique, vous êtes accompagné sur tout le processus : étude de vérification des usages, choix du véhicule, conseil sur le dispositif de recharge, installation, badge.

6 Des véhicules toujours à la pointe de la technologie

qui seraient peut-être plus difficiles à acquérir par un mode de financement classique

PRESTATIONS INCLUSES

Entretien - Assistance
Véhicule de remplacement
Perte financière[3]

Nos offres électrique ou hybride rechargeable

BONUS ÉCOLOGIQUE DE 2 000€[2]

BMW X1
xDrive25e xLine BVA6

SUV hybride rechargeable

Votre borne de recharge d'une valeur de 500 € offerte[3]

295€ TTC/mois[1]

Durée : 36 mois
10 000 km par an

Autonomie électrique : 57 km
CO_2 : 43-48 g/km

BONUS ÉCOLOGIQUE DE 2 000€[2]

BMW X2
xDrive25e M Sport BVA6

SUV hybride rechargeable

Votre borne de recharge d'une valeur de 500 € offerte[3]

375€ TTC/mois[1]

Durée : 36 mois
10 000 km par an

Autonomie électrique : 57 km
CO_2 : 38-44 g/km

BMW X3
xDrive30e M Sport BVA8

SUV hybride rechargeable

Votre borne de recharge d'une valeur de 500 € offerte[3]

571€ TTC/mois[1]

Durée : 36 mois
10 000 km par an

Autonomie électrique : 42-51 km
CO_2 : 56 g/km

BONUS ÉCOLOGIQUE DE 5 000€[2]

Volkswagen ID.3
Business Pro Performance 204 ch

Citadine électrique

Votre borne de recharge d'une valeur de 500 € offerte[3]

415€ TTC/mois[1]

Durée : 36 mois
10 000 km par an

Autonomie électrique : 542 km
CO_2 : 0 g/km

Offres réservées aux entreprises

En savoir plus ? Rendez-vous sur **passez-au-vert.leaseplan-online.com**

VOTRE BORNE OFFERTE[3]

Land Rover Discovery Sport
R-Dynamic SE P300e PHEV

SUV hybride rechargeable

Votre borne de recharge d'une valeur de 500 € offerte[3]

433€ TTC/mois[1]

Durée : 36 mois
10 000 km par an

Autonomie électrique : 55 km
CO_2 : 44 g/km

Nissan Leaf
Business 62kwh 217ch

BONUS ÉCOLOGIQUE DE 5 000€[2]

Berline électrique

Votre borne de recharge d'une valeur de 500 € offerte[3]

367€ TTC/mois[1]

Durée : 36 mois
10 000 km par an

Autonomie électrique : 385 km
CO_2 : 0 g/km

Volkswagen Passat SW
GTE Business PHEV

BONUS ÉCOLOGIQUE DE 2 000€[2]

Break hybride rechargeable

Votre borne de recharge d'une valeur de 500 € offerte[3]

334€ TTC/mois[1]

Durée : 36 mois
10 000 km par an

Autonomie électrique : 57-61 km
CO_2 : 31 g/km

(1) Offre réservée aux professionnels, valable pour un contrat de location longue durée égale ou supérieure à 24 mois souscrit entre le 01 janvier et le 31 mars 2021, dans la limite des stocks disponibles. Loyers calculés sur une durée de 36 mois et 10 000 km/an avec un apport de 10% du prix catalogue pour les modèles PHEV et le bonus écologique de 5000 € soit un apport de 0 € pour les modèles EV. Loyer mensuel de 295 € TTC/mois pour une BMW X1 xDrive25e xLine BVA6 ; loyer mensuel de 334€ TTC/mois pour une Volkswagen Passat SW GTE Business PHEV ; loyer mensuel de 375 € TTC/mois un BMW X2 xDrive25e M Sport BVA6 ; loyer mensuel de 571 € TTC/mois pour un BMW X3 xDrive30e M Sport BVA8 ; loyer mensuel de 433 € TTC/mois pour un Land Rover Discovery Sport R-Dynamic SE P300e PHEV ; loyer mensuel de 415 € TTC/mois pour un Volkswagen ID.3 Business Pro Performance 204 ch ; loyer mensuel de 367 € TTC/mois pour un Nissan Leaf Business 62kwh 217ch.

Loyer incluant la mise à disposition du véhicule neuf immatriculé, l'option peinture métallisée, la garantie perte financière, la prestation entretien-réparations, l'assistance ainsi que le véhicule de remplacement en cas de panne, accident ou vol.

Loyer sous réserve de variation de la fiscalité, de la disponibilité ou du tarif constructeur en vigueur et sous réserve d'acceptation de votre dossier par LeasePlan France SAS. Visuels non contractuels. Voir détail des conditions du contrat de location auprès de votre interlocuteur commercial.

La garantie perte financière couvre la différence entre la valeur-à-dire d'expert et la valeur financière du véhicule volé ou détruit. Elle est proposée dans le cadre de la prestation Assurance distribuée par la société LeasePlan France SAS, capital : 14.040.000 €, RCS Nanterre 313 606 477. N° Orias : 15000946 en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance. Assurance souscrite auprès de la Compagnie Euro Insurances Limited (siège social : Ground Floor, Block C, LeasePlan House, Central Park, Leopardstown, Dublin 18, République d'Irlande), Bureau d'Immatriculation des Sociétés d'Irlande n°222 618, régie par la Banque Centrale d'Irlande. Les évènements garantis et les exclusions figurent au contrat.

(2) Bonus écologique de 2000 € à déduire du 1er loyer LLD sur nos offres hybrides rechargeables éligibles. Sur nos offres électriques éligibles, 0 € d'apport déduction faite du bonus écologique de 5 000 €. Sous réserve des réglementations en vigueur.

(3) Pour toute commande de l'un des véhicules du catalogue « Green Power » soit les véhicules de la catégorie « Passez au vert » disponibles ici, une Wallbox Schneider Electric EVlink 3,7 kW est offerte. Offre sous forme d'un avoir de 500 euros TTC émis par LeasePlan, en déduction des loyers du véhicule concerné, valable pour l'achat d'une borne auprès de ChargeGuru.

L'émission de l'avoir se fera sur envoi de la facture d'achat et d'installation de la borne, dans un délai de 45 jours. La facture devra être adressée à borneofferte@leaseplan.com.

Préalablement à la signature de l'offre de véhicule en LLD, le client se connecte au sit https://chargeguru.typeform.com/to/YBo5wAFw

pour démarrer l'étude d'installation de la borne avec notre partenaire ChargeGuru.Dans le cas où le client souhaite choisir une borne d'un autre modèle à un tarif plus élevé, auprès de ChargeGuru, LeasePlan procédera aussi à l'émission d'un avoir d'une valeur de 500 euros TTC maximum. Dans tous les cas, les frais d'installation restent à la charge du client.

Offre réservée aux professionnels, valable pour un contrat de location longue durée égale ou supérieure à 24 mois souscrit entre le 18 janvier 2021 et le 31 mars 2021, dans la limite des stocks disponibles de véhicules.

LeasePlan France SAS

S.A. au capital de 14 040 000 €
RCS Nanterre 313 606 477
N° TVA intracommunautaire FR 50 313 606

274, avenue Napoléon Bonaparte
92562 Rueil-Malmaison cedex

Contact Commercial :

0 800 743 753 Service & appel gratuits

information@leaseplan.fr

leaseplan.fr

Février 2021